

Bilan annuel de l'animation des Docobs des sites Natura 2000 de l'Essonne :

- FR 1100805 - Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine
- FR 1110102 - Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte
- FR 1100806 - Buttes gréseuses de l'Essonne
- FR 1100810 - Champignonnières d'Etampes

Année 2021



SOMMAIRE

1	Préambule	3
1.1	Les DocObs et les sites Natura 2000 : rappel des enjeux et objectifs	3
1.2	Les Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-Le-Vicomte : présentation et enjeux	4
1.3	Buttes gréseuses de l'Essonne : présentation et enjeux	7
1.4	Champignonnières d'Etampes : présentation et enjeux	10
1.5	La Structure animatrice : missions et actualité	12
2	Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et des habitats	13
2.1	Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	13
2.2	Buttes gréseuses de l'Essonne	19
2.2.1	<i>Platière du Télégraphe à Champcueil</i>	19
2.2.2	<i>Platière de Bellevue à Moigny-sur-Ecole</i>	21
2.3	Champignonnières d'Etampes	23
3	Évaluation des incidences des projets	24
4	Suivis scientifiques	24
4.1	Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	24
4.2	Buttes gréseuses de l'Essonne	27
4.3	Champignonnières d'Etampes	28
5	Information, communication, sensibilisation	32
5.1	Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	33
5.2	Buttes gréseuses de l'Essonne	34
5.3	Participation à la vie du réseau Natura 2000	35
5.4	Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site	36
6	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	36
6.1	Organisation de la gouvernance du site	36
6.2	Gestion administrative et financière	36
7	Synthèse	37

1 Préambule

Ce document de synthèse annuel a été réalisé selon la trame élaborée par l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN), désormais Office français pour la biodiversité (OFB), pour la rédaction des bilans annuels d'animation sur les sites Natura 2000.

1.1 Le DocOb des sites Natura 2000 : rappels des enjeux et des objectifs

Pour encadrer la gestion des sites Natura 2000, la France s'est dotée d'un outil spécifique, le DocOb. La réalisation de ce document est encadrée par la circulaire ministérielle n° 731/DNP/ENV du 26 février 1999, les décrets n°2001-1216 du 20 décembre 2001, n°2006-922 du 26 juillet 2006 et n°2008-457 du 15 mai 2008.

Le DocOb, est un plan de gestion concerté et interne à la France qui a pour but de dresser un bilan sur :

- l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;
- les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et/ou la restauration des habitats naturels et des espèces ;
- des propositions de mesures permettant d'atteindre ces objectifs ;
- un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site ;
- les modalités de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Les différents habitats d'importance communautaire identifiés sur les Basses vallées de l'Essonne et de la Juine sont caractérisés par leur appartenance aux écosystèmes humides. Ces milieux sont vulnérables. Toutes modifications du régime et des conditions hydrauliques sont susceptibles d'entraîner leur régression. De plus, la dynamique de ces habitats, marquée par les différentes phases de végétation, les conduit vers l'atterrissement et, à terme, la fermeture des milieux. Ces différents aspects, additionnés à une perte de qualité de l'eau, conduit vers une banalisation de la diversité biologique de ces écosystèmes remarquables.

Aussi, les actions préconisées dans le DocOb de ces sites peuvent se résumer en 3 objectifs principaux :

- Préservation des populations d'espèces d'intérêt communautaire ;
- Préservation des habitats d'intérêt communautaire ;

- Restauration des hydrosystèmes.

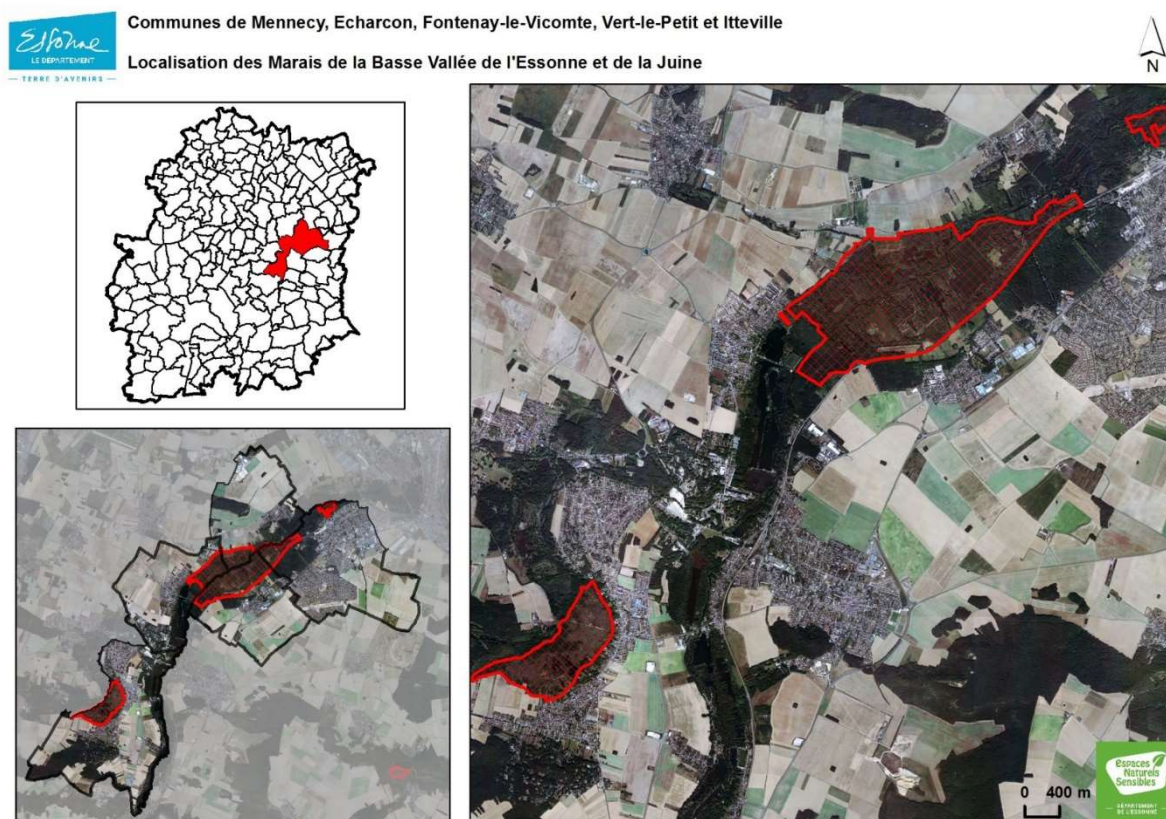
Ces objectifs visent à respecter l'article 6 de la directive « Habitats » qui stipule que « les États membres prennent les mesures appropriées pour éviter, dans les zones spéciales de conservation, la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces ainsi que les perturbations touchant les espèces pour lesquelles les zones ont été désignées... ».



1.2 Les Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102) : présentation et enjeux

Le site Natura 2000 des **Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine** (FR 1100805) est une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) basée sur la Directive européenne « Habitats », et le site des **Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte** (FR 1110102) une Zone de Protection Spéciale (ZPS) issue de la directive européenne « Oiseaux ».

Le Document d'Objectifs (DocOb) regroupant ces 2 sites Natura 2000 vient d'être actualisé et a été validé par l'Arrêté préfectoral du 12 octobre 2021.



Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805)

Lors de la récente actualisation du DocOb de ce site, 9 habitats et 10 espèces d'intérêt communautaire ont été répertoriés sur la zone concernée :

- Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.* ;
 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* ;
 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* ;
 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri p.p* et du *Bidention p.p.* ;
 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) ;
 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpins ;
 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ;
 - Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* ;
 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*).
-
- Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) ;
 - Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
 - Le Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
 - La Bouvière (*Rhodeus amarus*) ;
 - La Loche de rivière (*Cobitis taenia*) ;
 - L'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) ;
 - Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ;
 - Le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*) ;
 - Le Vertigo étroit (*Vertigo angustior*).



Bouvière

Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

En 2009, 9 oiseaux inscrits à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux étaient mentionnés sur le secteur concerné :

- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) ;
- Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) ;
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ;
- Milan noir (*Milvus migrans*) ;
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ;
- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) ;
- Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) ;
- Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) ;
- Pic noir (*Dryocopus martius*).



Pic noir (*Dryocopus martius*)



Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)



Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)



Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)



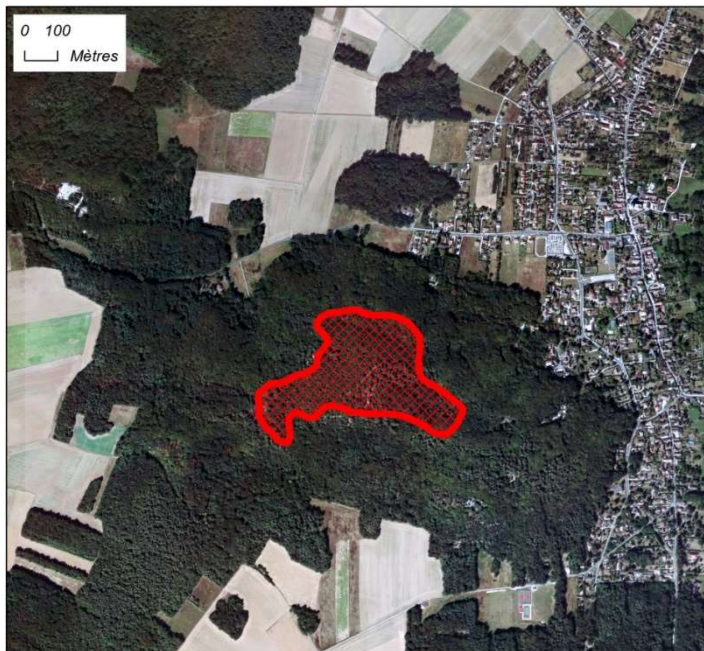
Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)

1.3 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806) : présentation et enjeux

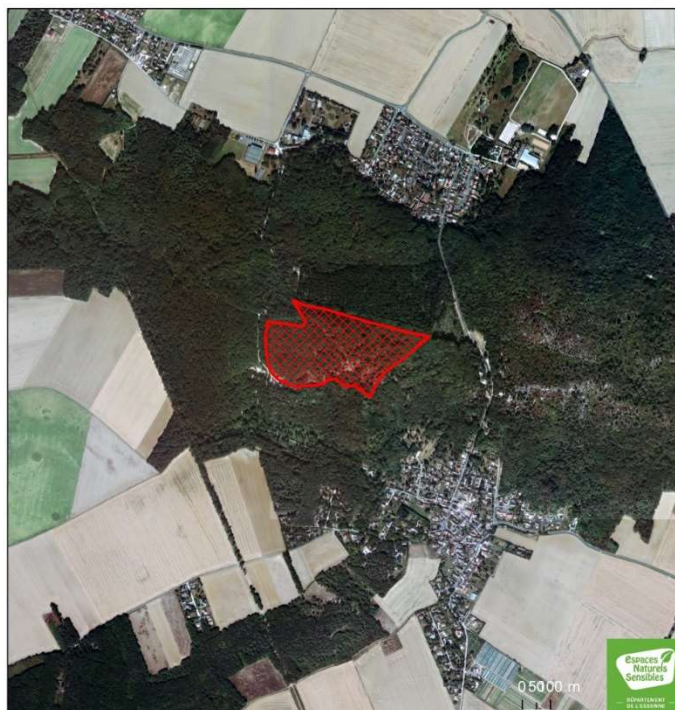
Le site Natura 2000 des **Buttes gréseuses de l'Essonne** (FR 1100806) est une ZSC, dont le DocOb a été validé par l'Arrêté préfectoral du 28 mai 2010.



Commune de MOIGNY-SUR-ÉCOLE
Localisation de la Platière de Bellevue



Commune de CHAMPCUEIL
Localisation de la Platière du Télégraphe



La désignation de ce site Natura 2000 en tant que ZSC se justifie par la présence de 6 habitats et 2 espèces d'intérêt communautaire :

- Végétation annuelle des rives exondées (3130) ;
 - Landes sèches (tous les types) (4030) ;
 - Pelouses ouvertes à *Corynephorus canescens* et *Agrostis* des dunes continentales (2330) ;
 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement (6210) ;
 - Végétations chasmophytiques des pentes rocheuses silicicoles (8220) ;
 - Pelouses pionnières sur dômes rocheux (8230).
-
- Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
 - Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*).

En termes de valeur patrimoniale, deux habitats, présents dans les platières, sont plus remarquables que d'autres : les pelouses sur dôme rocheux et les gazons amphibies des mares et vasques temporaires. C'est également sur ces deux habitats que reposent les principales menaces et notamment les risques de destruction par piétinement dû à une forte fréquentation du public.

La fermeture progressive du milieu constitue un problème sur le site et concerne tous les habitats remarquables présents.

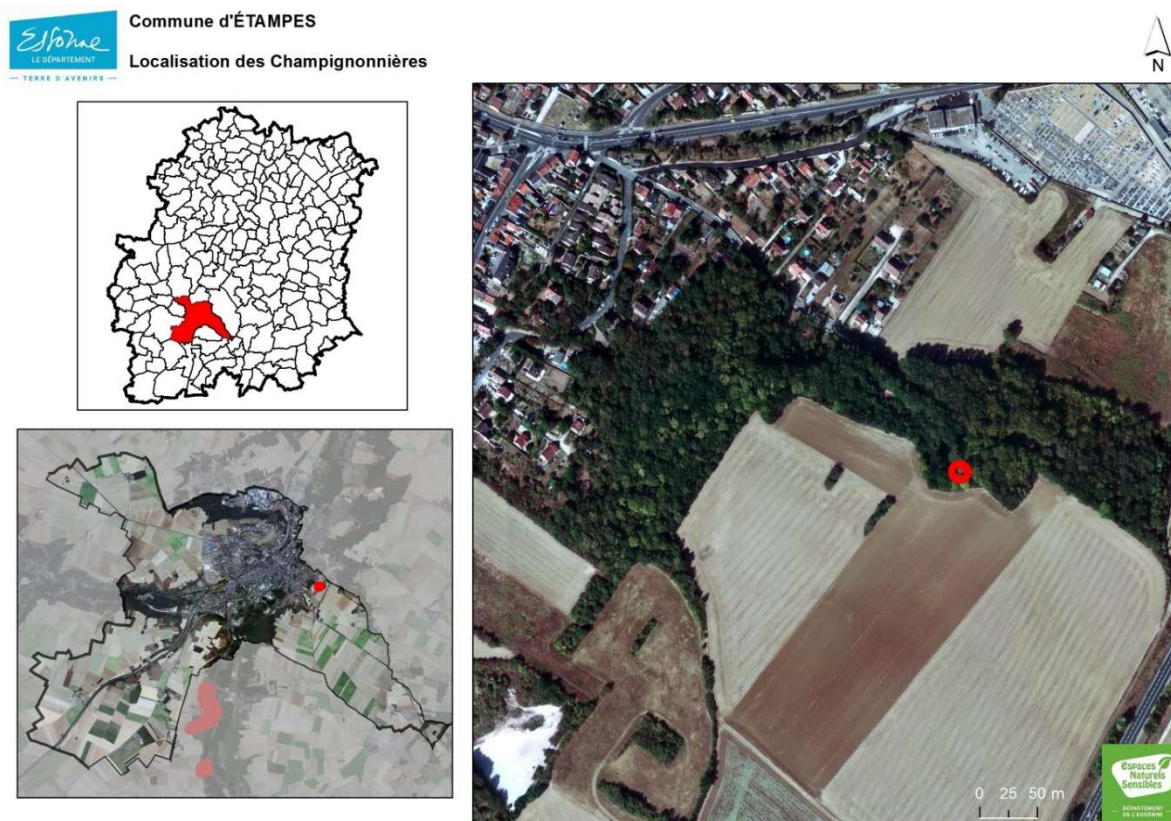
Enfin, un danger concerne la population de Triton crêté qui est fragilisée en raison de son isolement et de la faible taille de la population.

Aussi, au vu de ces différents enjeux et menaces, le DocOb porte les objectifs suivants et vise à :

- La réouverture des milieux et l'encadrement de la fréquentation du site afin de préserver les habitats de pelouses et la qualité des autres, moins typiques, mais également remarquables ;
- La multiplication des lieux de pontes pour les populations de tritons associée à l'aménagement de corridors biologiques.

1.4 Champignonnières d'Étampes (FR 1100810) : présentation et enjeux

Le site Natura 2000 des **Champignonnières d'Étampes** (FR 1100806) est une ZSC, dont le DocOb a été validé par l'Arrêté préfectoral du 14 décembre 2007.



La désignation de ce site Natura 2000 en tant que ZSC se justifie par la présence de 4 espèces inscrites à l'Annexe 2 de la directive européenne :

- Grand murin (*Myotis myotis*) ;
- Murin de Beichstein (*Myotis bechsteinii*) ;
- Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*) ;
- Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*).

Les objectifs définis dans le DocOb visent principalement à :

- Permettre une restauration et une gestion de l'habitat ;
- Garantir la quiétude des chiroptères en période d'hibernation ;
- Augmenter l'attractivité du site pour les chiroptères ;

- Augmenter les effectifs et la diversité en optimisant les paramètres physiques environnementaux favorables à l'hibernation des chiroptères ;
- Permettre le suivi scientifique de l'habitat et des espèces ;
- Obtenir une gestion globale sur un site étendu dans une démarche cohérente avec la préservation des espèces ;
- Communiquer et valoriser en respectant la sensibilité du site.



Murins à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

1.5 La Structure animatrice : missions et actualité

Les missions de la structure animatrice du DocOb, le Département, s'articulent autour des volets suivants :

- Impulsion et aide à la mise en œuvre d'actions visant à la restauration et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site ;
- Apport de conseils et d'expertise dans le cadre des évaluations des incidences ;
- Récupération, synthèse et interprétation de données visant au suivi scientifique des espèces et habitats à l'origine de la désignation du site ;
- Information, communication et sensibilisation ;
- Participation à la cohérence des politiques publiques ;
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

Sur la période 2009-2021, l'animation et la présidence de ces sites Natura 2000 ont été assurées par le Département de l'Essonne.

Par vote, le 15 février 2021, Le Copil restreint a renouvelé le Conseil départemental de l'Essonne comme Président et structure porteuse de ces 4 sites Natura 2000.

La présidence est assurée par Nicolas Méary, vice-Président en charge de la biodiversité et de la transition écologique.

Julien Daubignard, ingénieur chargé du Patrimoine forestier et européen, assure au sein du Conservatoire départemental des Espaces naturels sensibles de la Direction de l'environnement, depuis le 12 mai 2017, les missions liées à l'animation des DocObs sur ½ équivalent temps plein (ETP).

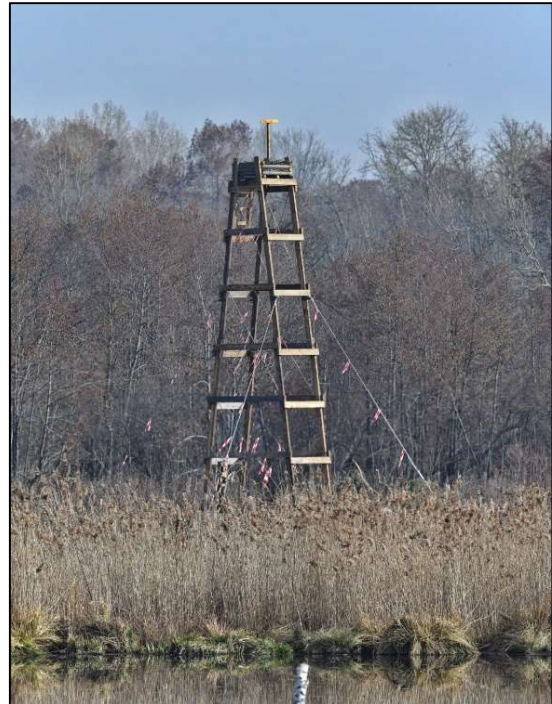
2 Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.

2.1 Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

- Entretien des roselières des marais de Misery, de Fontenay-aval et de Fontenay-le-Vicomte : suppression et export des ligneux. Travaux bénéficiant d'un contrat Natura 2000.

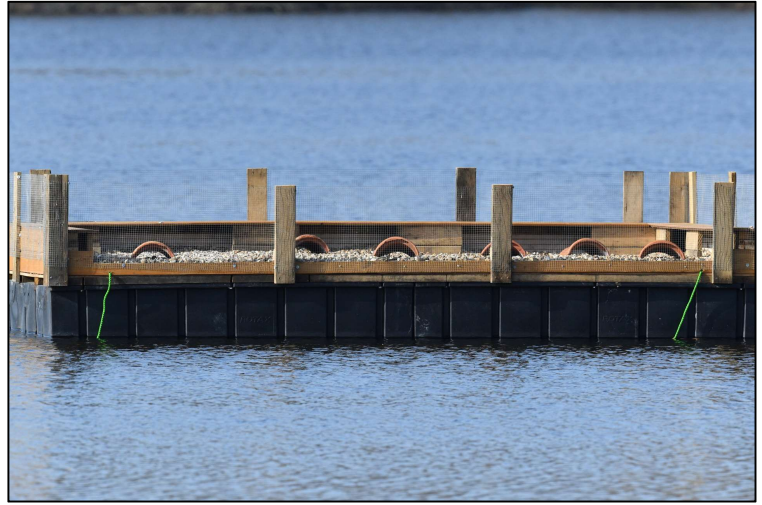


- Remplacement de l'aire artificielle du Balbuzard pêcheur sur le marais de Fontenay-le-Vicomte dans le cadre d'un contrat Natura 2000.



9 mars 2021 – la femelle se pose sur la nouvelle aire

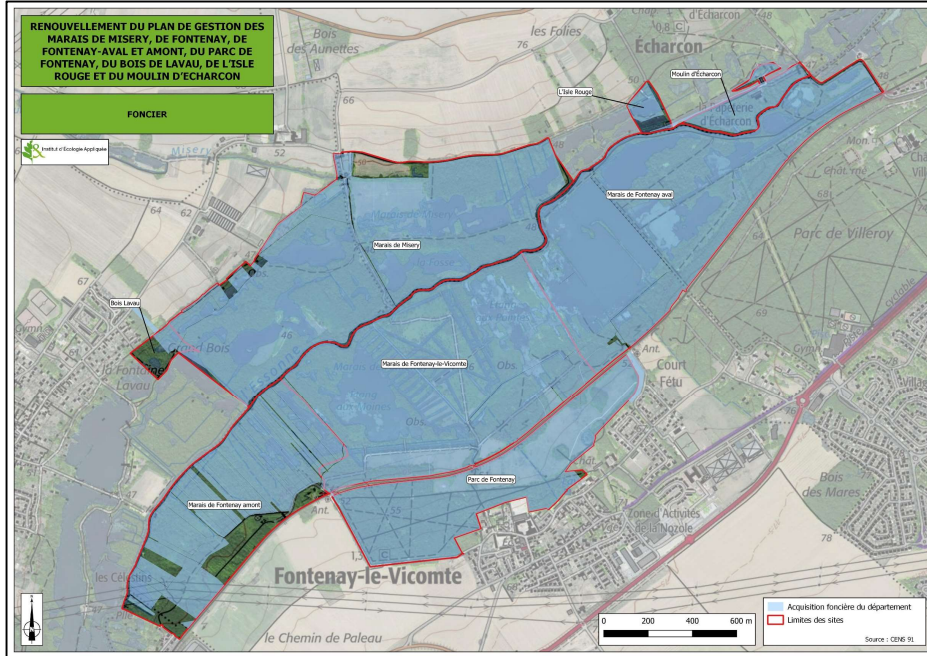
- Remplacement du radeau à Sternes pierregarins sur le marais de Fontenay-le-Vicomte dans le cadre d'un contrat Natura 2000.



- Réhabilitation d'une frayère à brochet par la Régie départementale des ENS



- **Pilotage de l'élaboration du Plan de gestion (2022-2037) de la zone centrale des marais de la basse vallée de l'Essonne : Marais de Misery, de Fontenay-le-Vicomte, de Fontenay aval et amont, de l'Isle Rouge et du Moulin d'Echarcon**



Essonne
LE DÉPARTEMENT
— TERRE D'AVENIR —

Espaces Naturels Sensibles
— DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE —

MARAIS DE MISERY, FONTENAY AVAL, FONTENAY AMONT ET FONTENAY-LE-VICOMTE, SITES DU BOIS DE LAVAU, DE L'ISLE ROUGE, DU MOULIN D'EGHARCON ET DU PARC DE FONTENAY

PLAN DE GESTION 2022-2037

INSTITUT d'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE
Un lien entre biodiversité & aménagement

Octobre 2021
Version n° 2

- **Participation à la finalisation de l'étude sur les marais de Fontenay-le-Vicomte et Fontenay-aval** : restauration d'une frayère à brochet, réhabilitation d'ouvrages permettant la gestion des niveaux d'eau et la circulation piscicole, restauration d'une digue, confortement de berges.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

ETUDES SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE L'ESSONNE

ESSEONNE LE DEPARTEMENT

Centre de Ressources Naturelles Sensibles

ETUDE OPERATIONNELLE POUR LA RESTAURATION HYDROBIOLOGIQUE DES DOMAINES DEPARTEMENTAUX DES MARAIS DE MISERY ET FONTENAY

Marais de Fontenay et Fontenay aval - Phase PRO

V4 – Novembre 2021

Etude réalisée pour le compte du Département de l'Essonne grâce au produit de la part départementale de la taxe d'aménagement affectée aux Espaces Naturels Sensibles (ENS)

CIAE

CMAE - Centre d'Ingénierie Aquatique et Ecologique
 1800E - 11 rue Alfred SILEY - 77140 - MORAUX - Tél: 01 64 39 39 76 - cia@cmae-normans.com
 AGENCE RHONE-ALPES / 62 Grande rue - 26340 - SAILLANS-TH - 04 75 21 27 04 - bernardin@ciae.com
 SIRET 338 754 757 000 72 - APE 7320 Z - N°VA intracommunautaire FR36 338 754 757

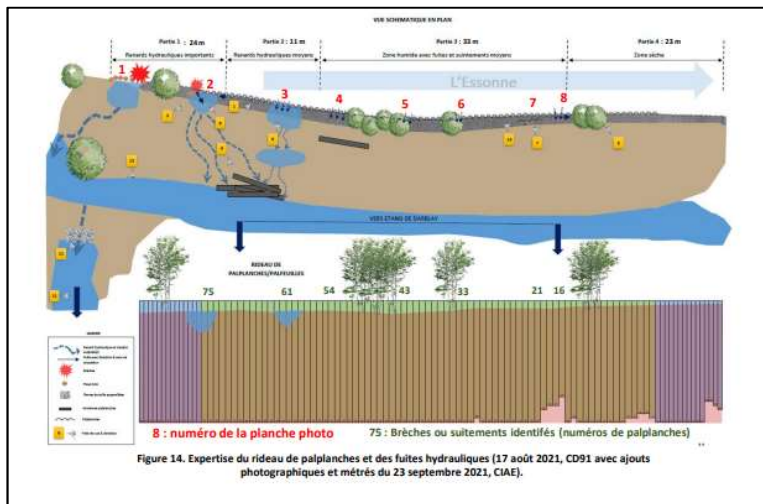
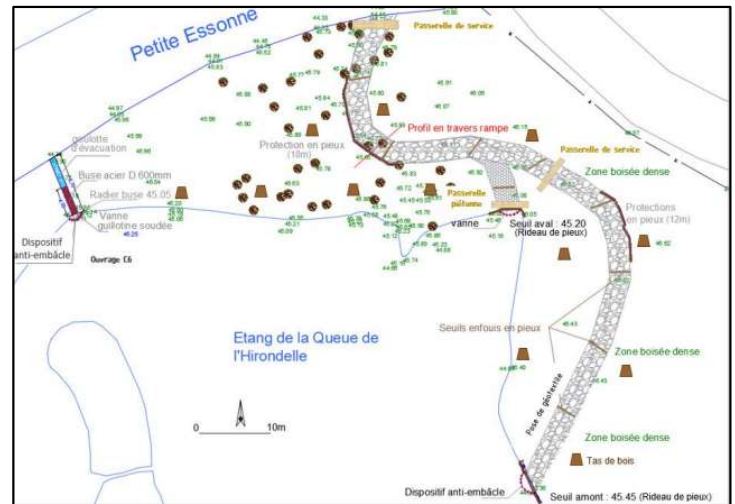
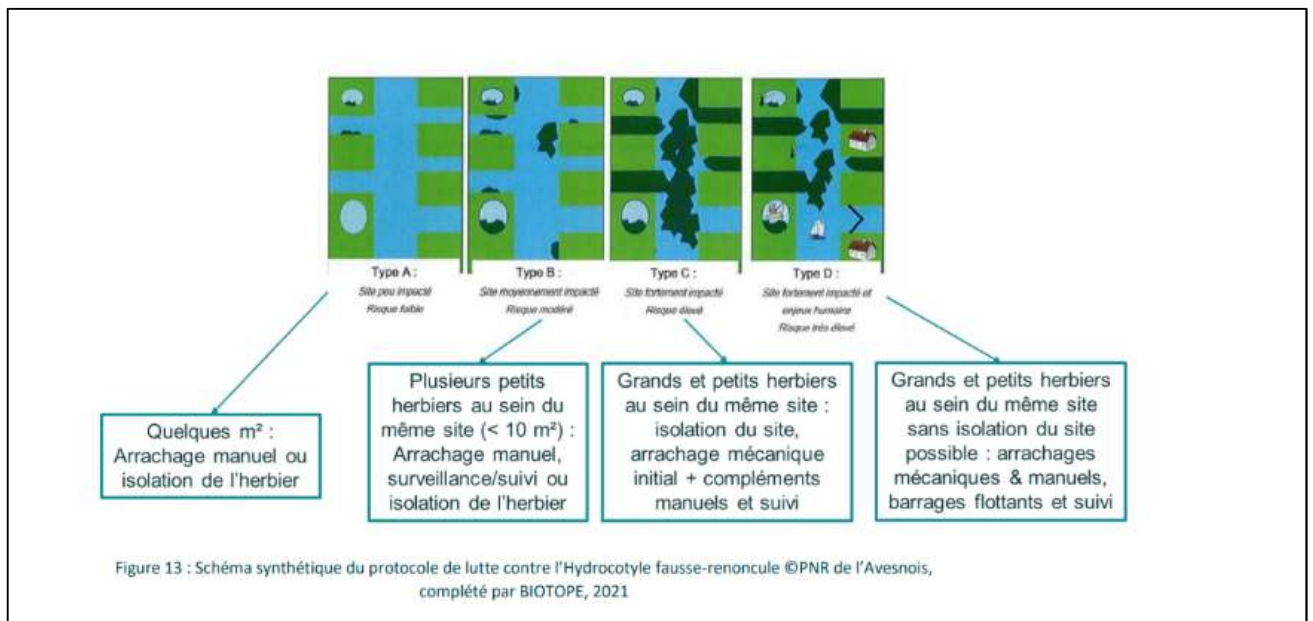
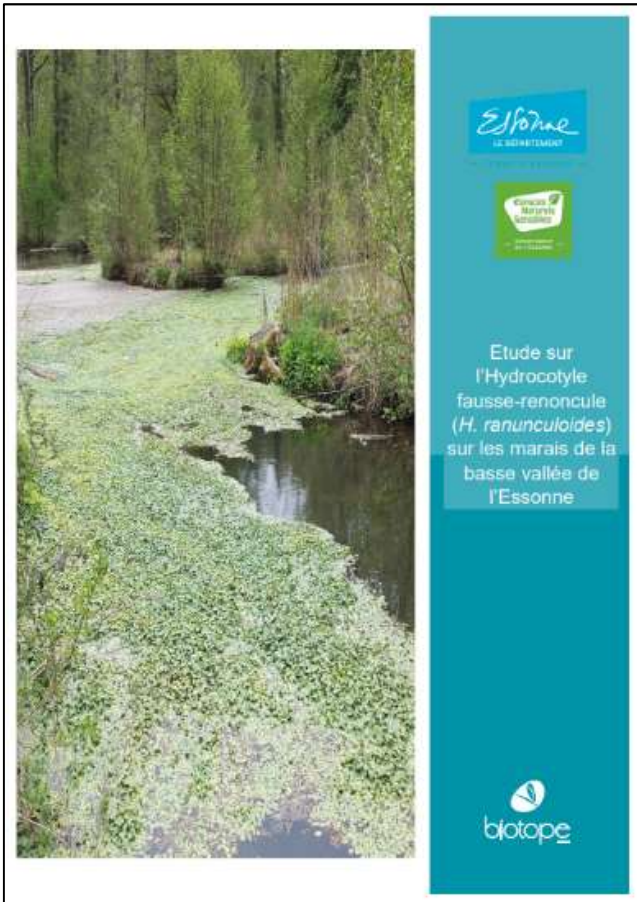


Figure 14. Expertise du rideau de palplanches et des fuites hydrauliques (17 août 2021, CD91 avec ajouts photographiques et métrés du 23 septembre 2021, CIAE).



- **Pilotage de l'étude** sur l'Hydrocotyle fausse renoncule : définir des moyens de lutte contre cette espèce envahissante et protection des zones non impactées.



2.2 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806)

2.2.1 Platière du Télégraphe à Champcueil

L'Office National des Forêts (gestionnaire de la forêt départementale des Grands-Avaux au cœur de laquelle se situe la Platière du Télégraphe) a mené des actions d'entretien de la lande : totalité de la lande débroussaillée (lignoux et ronces) sur 1,1 ha

Un bâtonnage de la Fougère aigle a également été réalisé.



Poursuite des travaux de rouverture des fronts de taille périphériques (milieux favorables aux reptiles) : 0,4 ha.



Couleuvre d'Esculape



Vipère aspic

2.2.2 Platière de Bellevue à Moigny-sur-Ecole

Des actions de fauche et de coupes des ligneux (bouleaux, genêts...) ont été mises en place en début d'année dans le but de préserver les landes et les pelouses sèches.



Il a également été effectué un griffage de surface d'une zone sableuse (selon les préconisations du Conservatoire botanique national du Bassin parisien) afin de permettre le développement des espèces végétales présentes inféodées à ce milieu (Spargoute printanière, Cotonnière naine, Mibora naine et Téésdalie à tige nue).

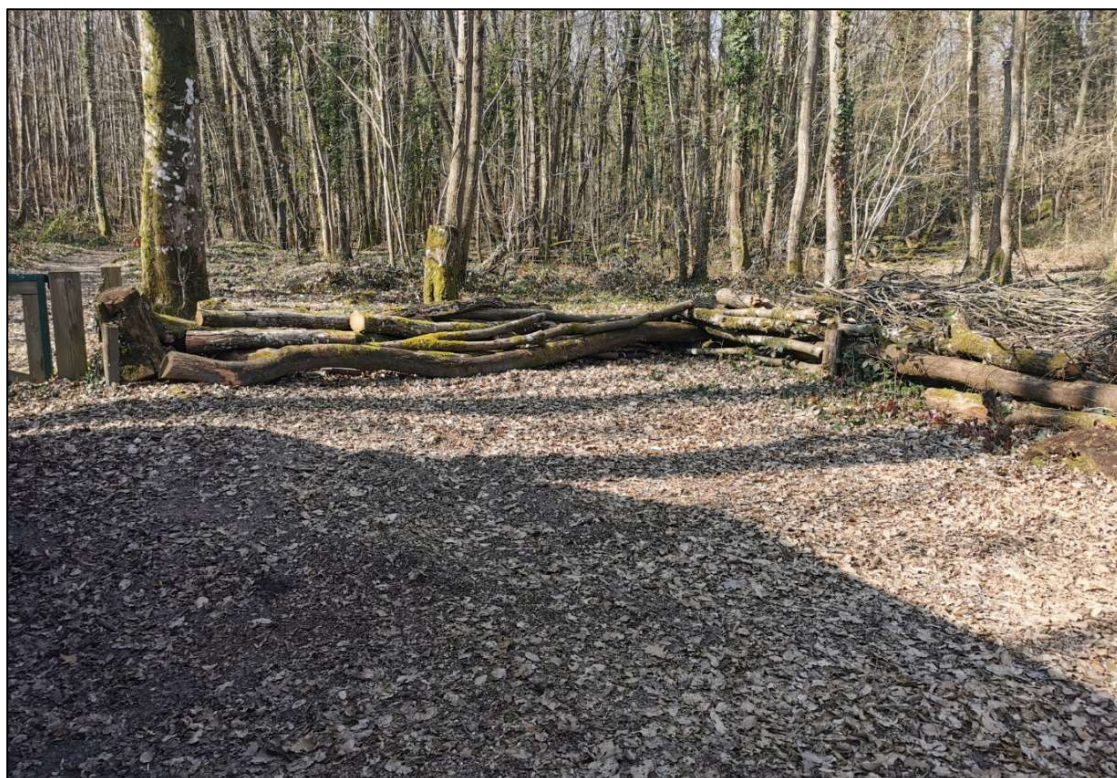


Téésdalie à tige nue



Spargoute printanière

Des abattages ponctuels d'arbres morts à proximité des cheminements permettant l'accès à la platière, et la réhabilitation d'un petit parking avec l'installation d'entraves (rondins/branchages) pour contenir les engins motorisés, ont été réalisés en 2021.



2.3 Champignonnières d'Etampes (FR 1100810)

La prairie du site et les axes d'envol des chiroptères ont été entretenus.



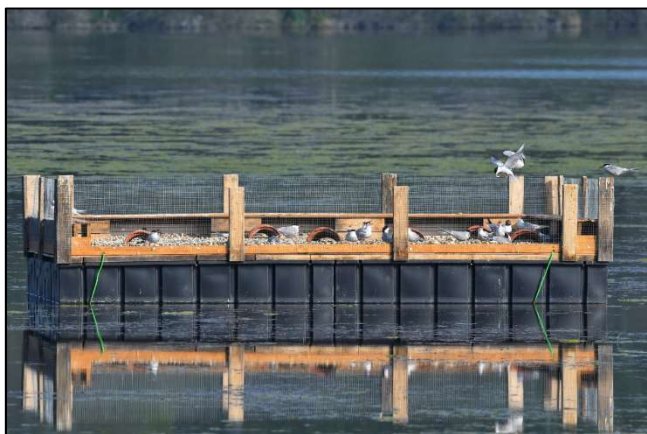
3 Évaluation des incidences des projets

En raison du contexte sanitaire et des contraintes liées, aucune évaluation d'incidences n'a été formulée au cours de l'année 2021.

4 Suivis scientifiques

4.1 Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

- Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) : 15 couples nicheurs présents sur le radeau ont été observés sur le radeau du marais de Fontenay-le-Vicomte.



Radeau à sternes



Sternes pierregarins

- Milan noir (*Milvus milvus*) : 6 couples reproducteurs sur le marais de Misery + Fontenay-aval (au moins 1 jeune à l'envol, photo ci-dessous).



- Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) : Au moins 2 oiseaux ont hiverné sur le marais de Misery.



- Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) : reproduction d'un couple sur le marais de Misery : 3 jeunes à l'envol (ils ont été bagués).



3 jeunes Balbuzards



Balbuzard adulte

Le programme de Suivi temporel des oiseaux communs (STOC capture) mis en place sur le marais de Misery en 2020 a été poursuivi en 2021 :

- 10 filets de 10 mètres de long installés,
- 3 sessions de baguage (mai-juin-juillet) de 5 heures du matin à 12h,
- 102 oiseaux bagués,
- 20 espèces différentes.



Espèces	Nombre de captures
Rousserolle effarvatte	23
Rousserolle verderolle	18
Phragmite des joncs	12
Fauvette à tête noire	8
Mésange charbonnière	8
Fauvette des jardins	4
Hypolaïs polyglotte	4
Martin-pêcheur d'Europe	4
Bouscarle de Cetti	3
Pouillot véloce	3
Mésange bleue	2
Rougegorge familier	2
Bergeronnette grise	1
Bruant des roseaux	1
Fauvette grisette	1
Locustelle lusciniöide	1
Merle noir	1
Mésange à longue queue	1
Mésange nonnette	1
Rossignol philomèle	1
<i>Milieus humides</i>	<i>Mégaphorbiaie, buissons</i>
<i>Boisements</i>	<i>Lisières, buissons</i>

4.2 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806)

- 1 couple de Triton crêté (*Triturus cristatus*) observé le 18 mai dans la grande mare de la Platière du Télégraphe. De nombreux Tritons palmés (*Triturus helveticus*) ont également été observés.



Triton crêté



Triton palmé

- Un comptage de la station de Renoncule à fleurs en boule (*Ranunculus nodiflorus*) a été réalisé sur la platière de Bellevue.

Plus de 300 pieds ont été dénombrés en 2021 (156 pieds en 2020, 136 pieds en 2019).



⇒ **Les travaux menés en 2020 ont eu un impact très positif sur cette espèce protégée au niveau national. A noter également la présence de quelques pieds dans les nouvelles vasques recréées.**

4.3 Champignonnières d'Etampes (FR 1100810)

Chaque hiver, des suivis des individus en hivernage sont réalisés dans la cavité.

Hiver 2020/2021 :

- 21 décembre 2020 : 360 individus

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) : 3

Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) : 39

Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) : 308

Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) : 6

Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) : 2

Grand murin (*Myotis myotis*) : 2

- 26 février 2021 : **365 individus**

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) : 2

Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) : 20

Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) : 335

Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) : 1

Grand murin (*Myotis myotis*) : 5

Murin sp : 2

Murin sp : 3 en vol



Grand murin

La tendance à la hausse des effectifs de chiroptères hibernant dans les champignonnières d'Etampes depuis 2017 se confirme avec un nouveau record établi le 26 février. Les effectifs du Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), espèce Natura 2000 ne cessent d'augmenter. La cavité accueille désormais environ ¼ de la population francilienne.

Les éléments scientifiques actuels ne permettent pas d'expliquer cette explosion.



Murin à oreilles échancrées

Etude chiroptères par Biotope 2018-2020 :

Depuis 2018, le Département de l'Essonne a missionné chaque année le bureau d'études BIOTOPE pour mener des prospections afin de définir comment le site était utilisé par les chiroptères en dehors de la période hivernale.

- L'analyse des écoutes réalisées à la Champignonnière et ses milieux environnants a permis d'identifier **14 espèces de chauves-souris et 4 groupes d'espèces en activité de chasse et/ou de transit** sur les 22 espèces de chauves-souris recensées en Ile-de-France, soit environ **63 % des espèces connues dans cette région**. Parmi ces espèces, 4 sont d'intérêt européen : le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin, le Murin de Bechstein et de la Barbastelle d'Europe.
- La Champignonnière d'Etampes et ses milieux environnants constituent, durant les mois de juillet à octobre, des habitats de chasse et de regroupement en période de **swarming**. En 2019, le Murin à oreilles échancrées a été identifié sur le site dès le mois de juillet. Les boisements semblent constituer des habitats de chasse pour cette espèce en période de mise-bas.
- Depuis 2019, et durant les trois années suivantes, la **Barbastelle d'Europe** a été observée à quelques reprises en septembre. A chaque fois, un à deux contacts ont été enregistrés le long des lisières environnantes.

La champignonnière d'Etampes s'impose comme un site majeur pour l'hivernage et le swarming d'espèces patrimoniales de chiroptères en IDF.



En 2021, différentes sessions de capture de plusieurs nuits consécutives ont été mises en place sur le site d'Etampes et à proximité.

Ces captures ont été réalisées au niveau des deux accès possibles à la cavité. Les filets japonais(*) ont été disposés devant les accès (entrées cavités et puits) et dans les milieux environnants.

Durant les captures en juin et septembre 2021 des émetteurs ont été posés sur les femelles de certaines espèces (Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Murin de Daubenton, ...) afin de localiser des colonies de mises-bas ou les gîtes utilisés.



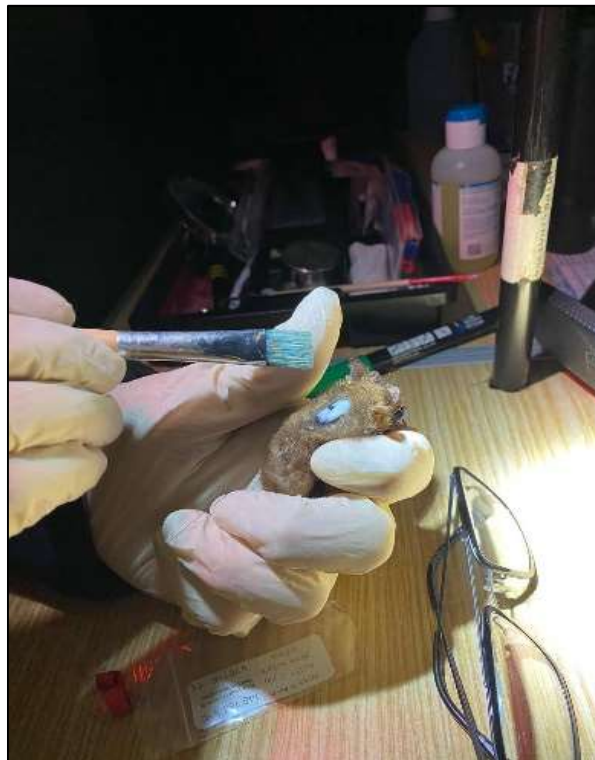
Capture d'un Grand murin

Un peu plus de **200 individus** ont été capturés. La majorité des captures a eu lieu en septembre au niveau des entrées de la Champignonnière d'Etampes. Comme en 2019, les deux principales espèces identifiées sont le **Murin à oreilles échanquées** et le **Murin de Natterer**.

Que ce soit en 2019 ou 2021, la majorité des individus capturés en septembre et début octobre, toutes espèces confondues, **est des mâles actifs sexuellement**. Lors des nuits de capture, les observations de comportement de vol réalisées sur le site ont permis d'observer de nombreuses poursuites entre individus autour des deux accès au site souterrain.

Le site constitue un site de swarming pour, au minimum, le Murin à oreilles échanquées et le Murin de Natterer. Pour les autres espèces de murins, bien que moins d'individus aient été capturés, l'état sexuel des mâles laisse également supposer que le site constitue une zone de regroupement en période d'accouplement.

Les recherches de gîtes par télémétrie n'ont pas permis de localiser de gîte utilisé par les espèces de chauves-souris équipées. Seulement 2 émetteurs ont pu être localisés sur les 7 posés. Dans les deux cas, il s'agit d'émetteurs perdus peu de temps après la pose à proximité de la zone de lâché des femelles équipées. La faible réussite de localisation des chauves-souris équipées peut s'expliquer par l'importance de la zone de recherche et par la puissance des émetteurs.



Pose d'un émetteur sur une femelle de Murin à oreilles échanquées

5 Information, communication, sensibilisation

Dans le cadre de sa politique des Espaces naturels sensibles (ENS), le Conseil départemental de l'Essonne organise des animations nature, gratuites, à destination des scolaires et du grand public. 3 programmes des Rendez-vous nature sont édités chaque année et sont disponibles sur le site internet du Département : <http://www.essonne.fr/cadre-de-vie-environnement/patrimoine-naturel/a-la-decouverte-de-la-nature-essonnienne/>



5.1 Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine (FR 1100805) / Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (FR 1110102)

- En 2021, ont été organisées :
 - 3 animations scolaires : **26** enfants
 - 5 animations grand public : **121** personnes
 - 2 animations public handicapé : **20** personnes



- Le processus de labellisation des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine, au titre de la Liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (UICN), initié en 2019 a été concrétisé en 2021.

L'annonce officielle a été proclamée lors du Congrès mondial pour la nature à Marseille.



5.2 Buttes gréseuses de l'Essonne (FR 1100806)

En 2021, ont été organisées :

- 1 **animation grand public** de découverte faune/fore (21 personnes)
- 8 **animations scolaires** (233 enfants)



5.3 Participation à la vie du réseau Natura 2000

Participation à la journée à destination des animateurs N2000, organisée par la DRIEAT pour découvrir le site Natura 2000 du Grand-Voyeux.



5.4 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

Le chargé de mission Natura 2000 veille à ce que les décisions d'aménagement des sites naturels soient en accord avec les objectifs du DocOb. Des points réguliers sont réalisés avec les techniciens et ingénieurs du Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles, en charge de la maîtrise d'ouvrage (travaux écologiques et aménagement), mais également avec les Gardes-animateurs assurant des missions de surveillance et de sensibilisation du public.

6 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

6.1 Organisation de la gouvernance du site

Dès la nomination du Département en tant qu'animateur des 4 sites Natura 2000, il a été défini, en accord avec les services de la DRIEAT et de la DDT, que les COPILs des Buttes gréseuses de l'Essonne et des Champignonnières seraient groupés.

Le renouvellement de cette présidence a été réalisé début 2021. A cette occasion, le Département a été réélu en tant que Président et structure porteuse pour une durée de 3 ans.

Suite aux dernières élections départementales, M. Méary, Vice-président chargé de la biodiversité et de la transition écologique est désormais le nouveau Président de ces Comités de pilotage.

Il a été convenu, il y a quelques années, en accord avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) de n'organiser qu'un Comité de pilotage (COPIL) pour les Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine et des Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte et de regrouper de la même manière, en une séance, les COPILs des Buttes gréseuses et des Champignonnières d'Etampes.

Par ailleurs, afin de ne pas surcharger les agendas des membres du COPIL et des élus, il a également été retenu le principe d'alterner une année sur deux, un COPIL « papier » avec un COPIL « physique » (en présentiel).

Le COPIL des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine et des Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte s'est tenu le jeudi 18 mars 2021.

Le COPIL des Buttes gréseuses de l'Essonne et des Champignonnières d'Etampes s'est tenu quant à lui le vendredi 19 mars 2021.

6.2 Gestion administrative et financière

Chaque année, le chargé de mission Natura 2000 dépose une demande de subvention pour l'animation de la mise en œuvre du DocOb auprès de la DRIEAT ainsi qu'une demande de

paiement relative à l'animation de l'année précédente. Il procède par ailleurs au suivi administratif et financier de l'animation.

En 2021, un montant de 30 000 € a été sollicité.

7 Synthèse

- Les suivis écologiques menés sur les différents sites Natura 2000 ont confirmé leur intérêt et leurs potentiels. Le couple de Balbuzards pêcheurs (seul couple francilien) s'est reproduit sur l'aire du marais de Misery et a engendré 3 jeunes. A noter qu'une nouvelle aire artificielle a été installée en remplacement de celle qui menaçait de tomber sur le marais de Fontenay-aval.
- Plusieurs études ont été menées sur les marais : réalisation d'un nouveau plan de gestion, moyens de lutte contre l'Hydrocotyle fausse renoncule et une étude de restauration hydrobiologique du marais de Fontenay visant à définir les travaux hydrauliques en lien avec la restauration d'une frayère à brochet, la réhabilitation d'ouvrages permettant la gestion des niveaux d'eau et la circulation piscicole ainsi que la restauration d'une digue et le confortement de berges.
- Le programme STOC capture (encadré par le Centre de recherche sur la biologie des populations d'oiseaux) initié sur le marais de Misery en 2020 s'est poursuivi en 2021. Il permet d'évaluer le nombre d'espèces et les effectifs d'oiseaux nicheurs dans les roselières du marais de Misery.
- Les suivis chiroptères hivernaux dans la Champignonnière d'Etampes ont confirmé l'explosion des effectifs de Murins à oreilles échancrées. La cavité devient le 3^e site francilien en matière d'effectifs en hibernation.
- Les travaux de remise en état de la station de Renoncule à fleurs en boule réalisés en 2020 ont porté leur fruit puisque le comptage réalisé au printemps a pu montrer que les effectifs avaient doublé. A noter que des nouveaux pieds ont été observés dans les vasques créées.
- Le processus de labellisation des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine, au titre de la Liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (UICN), initié en 2019 a été concrétisé en 2021.